



Fédération Française  
de Spéléologie

## COMMISSION INTER- FÉDÉRALE DE PLONGÉE SOUTERRAINE



### Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2019 à Marseille

#### **Présents :**

Jean Louis BLANCHARD (Président FFESSM)  
Gaël KANEKO (Président FFS)  
Anne-Édith CURE (CA FFESSM)  
Marie-Hélène REY (DTN FFS)  
Michel RIBERA (Chargé de Mission pour la FFS)  
Vincent JEANNOT (Vice-président CNPS-FFESSM)  
Jean Michel FERRANDEZ (Vice-président CNPS-FFESSM)  
Jean-Pierre STEFANATO (Président CNPS-FFESSM)  
Richard THOMAS (DTN FFESSM)  
Philippe BERTOCHIO (Président EFPS-FFS),  
Jérémy Prieur DREVON (chargé de mission CIPS FFESSM)

**Excusés :** Damien CHIGOT (CTN FFS chargé de l'EFPS)

Sur le principe de l'alternance, Jérémy PRIEUR DREVON est désigné secrétaire de séance.

#### Ordre du Jour :

1. Sites de pratique et conventions : Font Estramar, autres.
2. Reconnaissance mutuelle des cadres
3. Actions partagées : affichage et communication
4. Retour d'expérience sur les accidents de plongée souterraine
5. Sites de pratique et affichage préventif
6. Projet commun bi-fédéral à définir et programmer : assises, exploration, dépollution.
7. Charte de bonne conduite
8. Divers

Nous rajoutons à l'ordre du jour, un petit temps pour faire le point sur le PSF (Projet Sportif Fédéral) et à sa mise en œuvre au niveau des 2 fédérations, ce à la demande de Jean-Louis BLANCHARD.

Il est par ailleurs décidé en préambule que sera organisé une rencontre des cadres des 2 fédérations le 26 et 27 SEPTEMBRE 2020, afin de favoriser les échanges.

Le lieu de rencontre envisagé serait dans le Lot, vraisemblablement à Gréalou.

## **Point 1 :**

Nous démarrons par le sujet de Font Estramar.

Malgré les courriers de la FFESSM et les propositions faites pour tenter de redonner un accès aux plongeurs, officiellement la pratique y est toujours interdite.

Aujourd'hui c'est un arrêté municipal (29 juin 2018) et non préfectoral qui interdit l'accès pendant que l'enquête de police judiciaire est en cours.

Un certain nombre de pratiquants continuent de fréquenter le site, et certains sont parfois verbalisés.

Pour l'instant le préfet soutient le maire pour que l'interdiction soit maintenue.

Sur place le dossier est suivi par Jean-Pierre MONTSENY et Pierre DUNAC.

Enfin avec la mise en place du CDESI 66, les deux fédérations espèrent que Font Estramar pourra, en étant inscrite au PDESI, connaître un déblocage prochain de la situation.

Marie-Hélène REY suggère qu'un courrier à l'attention du préfet, signé par les présidents des deux fédérations, soit rédigé.

Moyennant des propositions de régulation quant aux espaces d'évolution, une réouverture pour les fédérés de la FFS et la FFESSM pourrait être une solution. Cette action pourrait être intéressante pour faire bouger les lignes.

L'accidentologie bien que faible est liée paradoxalement aux très bonnes conditions de plongées qui en fait une cavité très accessible. S'y côtoient des plongeurs très expérimentés comme des débutants.

La demande actuelle de réouverture préconise des zones géographiques et de profondeur, mais cela n'est pas sans soulever le risque important de voir apparaître une réglementation excessive et trop restrictive.

Il s'agit maintenant de reprendre contact avec les interlocuteurs locaux pour savoir où en est exactement le dossier.

Dès que Jean-Louis BLANCHARD a tous les éléments, il propose de faire un retour afin de savoir quelle stratégie serait la plus pertinente pour communiquer avec le préfet.

C'est un dossier auquel il faut sans doute répondre au niveau national pour limiter les effets contre-productifs de certains acteurs locaux.

Pour les autres sites de pratique comme la Doux de Coly, le propriétaire souhaiterait valoriser le site alors que la mairie voudrait fermer l'accès.

Il pourrait être envisagé dans ce cas également une convention bi-fédérale. L'enjeu est de prendre la responsabilité pour les licenciés des 2 fédérations.

La convention type de la FFS pourrait servir de modèle après étude par les juristes de la FFESSM, d'autant plus, si, dans la prochaine loi sur le sport, la possibilité de dégager la responsabilité sans faute des gardiens de site est réaffirmée.

Il faudrait dans tous les cas entériner une convention tri partite. Marie-Hélène Rey rappelle qu'il est toujours plus simple de signer deux conventions bilatérales, conjointement, pour clarifier les responsabilités de chaque fédération et éviter les confusions, ce qui n'empêche pas que la démarche soit conjointe entre les deux fédérations pour accentuer le poids politique vis-à-vis des propriétaires ou gestionnaires de sites.

Toutes les conventions devront être signées par les présidents même si la gestion sera faite au niveau local en veillant à ne pas favoriser l'accès à un club ou un groupe mais bien au plus grand nombre de fédérés. Les fédérations y porteront un regard attentif.

A Pompignan (Gard) le problème d'accès est sensiblement le même, et il pourrait être pertinent de faire travailler un groupe bi fédéral mais aussi le SDIS pour essayer d'en rétablir l'accès.

## **Point 2 :**

Reconnaissance mutuelle des cadres :

L'enjeu est de pouvoir offrir aux pratiquants, des stages des formations de qualité, dispensés par l'une ou par l'autre des fédérations, dans un cadre sécuritaire et de proximité.

Comme il y a 3 niveaux de certifications dans les 2 fédérations, on pourrait envisager de cette façon une reconnaissance des titres.

Néanmoins des questions techniques suggèrent plutôt la mise en place de passerelles où d'allègements pour obtenir des qualifications de la FFESSM à la FFS. Pour la FFS un moniteur FFESSM peut avoir une équivalence avec 4 jours de stages.

Dans l'autre sens ce qui fait défaut ce sont les compétences de niveau de plongée technique qui sont un préalable à l'obtention d'un niveau de plongeur souterrain. (Niveau 2 minimum) Par ailleurs, en dehors des considérations techniques ce qui est soulevé, est aussi la dimension pédagogique.

Suite au courrier de Loïc PERROUELLE sollicitant une demande d'équivalence il n'a pas été possible d'y répondre favorablement car pour obtenir une qualification en tant que cadre il faut avoir validé une Unité de Valeur Pédagogique (UVP).

En effet la commission plongée souterraine faisant partie au sein de la FFESSM des commissions dites « culturelles » il est nécessaire de valider un statut d'initiateur, de moniteur ou d'instructeur auprès de la commission technique pour avoir un statut de cadre de la commission plongée souterraine.

Même si on est dans une commission culturelle il faut quand même un niveau technique mais aussi pédagogique, pour être reconnu par les autres commissions. C'est l'idée du tronc commun.

Jean-Louis BLANCHARD suggère de s'inspirer du dispositif des « moniteurs associés » de la Technique

<https://plongee.ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/02/530617571d0b31683937034075bcf5f4cab4d993.pdf>

Dans des conditions à détailler, les Formateurs de Plongée Souterraine 1 et 2 dits « associés » originaires de l'EFPS seraient habilités à former des plongeurs souterrains dans le cadre de la FFESSM.

On pourrait donc envisager une reconnaissance de diplôme après une phase d'observation et d'accompagnement par des cadres qualifiés. Ce n'est pas un examen mais une validation des compétences.

Une rencontre est envisagée le 26 et 27 septembre 2020, pour évoquer et approfondir cette question notamment. Le lieu de rencontre envisagé serait le Lot (Gréalou).

### **Point 3 :**

Affichage sur les sites de plongée fréquentés.

Depuis plusieurs années est évoquée la question de mettre en place des panneaux de prévention quant aux risques encourus par la pratique sans formation adéquate.

Il en existe déjà sur certains sites, mais l'idée serait donc de les généraliser en de nombreux lieux.

La première série testée en 2012-2013 n'a pas résisté aux crues car le matériau n'était pas adapté. Philippe BERTOCHIO a travaillé à un prototype qui semble prometteur.

C'est un (PMMA) multi couches jaune et noir qui ne semble pas trop s'altérer dans le temps. La production d'une centaine d'unités est envisagée pour septembre 2020, avec un prix à l'unité autour de 10€.

Le détail du texte ainsi que sa version anglaise seraient à revoir avant réalisation.

### **Point 4 :**

Chaque fois qu'il y a un accident, il y a dans les « info plongée » un article qui se veut le plus objectif possible quant à la réalité des faits.

Aujourd'hui néanmoins, il est de plus en plus compliqué d'avoir accès aux résultats de l'enquête.

De ce fait il est complexe d'avoir une banque de données sur les « causes » des accidents.

On a beaucoup de « on dit » et il est difficile d'avoir des résultats d'expertise factuels.

Quand l'enquête est terminée, il n'est pas toujours facile d'avoir les résultats, car l'enquête administrative est généralement sous couvert de confidentialité. Les experts bien que souvent liés à nos fédérations se trouvent être juge et partie, ce qui aboutit fréquemment à des rapports très succincts quant aux circonstances.

L'enjeu pour nous est d'apporter des pratiques plus sécuritaires, et limiter l'accidentologie en émettant avant tout des préconisations.

Il serait intéressant de constituer un petit groupe de travail qui pourrait mettre à jour les résultats des enquêtes sur les derniers accidents.

### **Point 5 :**

Dans la même idée que celui des panneaux sous-marins, un affichage préventif sur les principaux sites de pratique serait à réfléchir pour mener des actions préventives. Disposés bien en vue sur des sites très fréquentés, comme à BSA par exemple, ce type d'affichage pourrait concourir à la pérennisation de l'activité.

L'idée est de faire un panneau qui permet d'informer et distribuer des consignes comme dans le Lot par exemple. Ensuite il pourrait être soumis aux communes que l'on estime être particulièrement concernées.

Il s'agit à la fois d'informer le public, d'inciter les plongeurs à respecter les précautions d'usage de chaque site.

### **Point 6 :**

Pour les expéditions internationales dont UP 19 (Ultima Patagonia 2019), il pourrait s'agir de faire un visuel qui soit un peu plus fort, notamment lors de la diffusion du film ou de la publication de photos.

Des autocollants et des vêtements sont à réfléchir pour mettre en avant les logos des fédérations sur les images. Il semble important que pour des projets d'envergure internationale, une participation conjointe puisse se faire.

La FFS engage des ressources conséquentes qui visent à promouvoir l'expédition.

La FFESSM a pour vocation de valoriser les actions des plongeurs, dans le cadre des actions d'une de ses commissions.

### **Point 7 :**

La charte de bonne conduite proposée et amendée par Jean Pierre à partir de celle élaborée par la fédération Suisse est jugée pertinente.

Un délai est prévu, pour relecture par l'ensemble des principaux acteurs de la discipline qui œuvrent au sein des 2 fédérations avant validation.

Cette charte serait à déposer dans les stations de gonflage et les secteurs de stationnement proches des mises à l'eau.

Est ajouté au texte notamment les points suivants :

- Je suis vigilant à mon état physique.
- Je sais renoncer.
- Je possède les capacités techniques à mettre en œuvre pour ma plongée.

Il faudra la rendre exécutoire par le CA des 2 fédérations après relecture par le comité d'éthique et de déontologie de la FFS.

### **Questions diverses :**

Une question d'assurance pour les bi fédérés est soulevée suite au décès de Laurent Rouchette qui était assuré via les deux fédérations. Après des délais inhérents au traitement du dossier les deux assurances ont indemnisé la famille.

La question soulevée par Jean Louis BLANCHARD en début de réunion concernant le PSF est discutée, et notamment les problèmes de financement en lien avec celui-ci.

A terme l'Agence Nationale de Sport (ANS) souhaite que la plupart des financements aillent prioritairement à l'échelon des clubs.

Ainsi le fonctionnement actuel de fédérations telles que les nôtres serait modifié ou impacté.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, La Fédération Française d'étude et de sport sous-marins invite la délégation dans un restaurant du Vieux Port.

GAEL KANEKO  
Président de la Fédération  
Française de Spéléologie

JEAN-LOUIS  
BLANCHARD Président de la  
Fédération Française d'Études  
et de Sports Sous-Marins.